

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1925

Artikel: Recherche : quand Syngenta finance une chaire à l'EPFZ
Autor: Franchini, Federico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

connaît pas. Une vaste fusion de communes ou la création d'une collectivité d'agglomération dotée de son propre pouvoir n'a aucune chance de voir le jour. Et comme le *statu quo* est intenable dans la banlieue ouest, une solution pragmatique est trouvée. C'est la création d'un bureau intercommunal pour dessiner le Schéma directeur de l'Ouest lausannois¹⁵ (Sdol).

L'autorité cantonale n'est pas étrangère à cette sagesse intercommunale. Au tournant du siècle, elle siffle la fin de la politique du Far West lausannois. Pour éviter l'étouffement du trafic routier, le Conseil d'Etat décide un moratoire sur l'implantation de centres commerciaux et propose une étude sur le trafic d'agglomération¹⁶. Les

communes de l'ouest craignent l'influence de la capitale. Elles décident d'unir leurs forces en créant le Sdol.

Mais nous sommes en terre vaudoise, amoureuse du compromis. Comme une partie de l'ouest est sur le territoire de Lausanne, la capitale se joint au projet. Le bureau intercommunal s'ouvre en 2003. L'aménagement coordonné peut commencer en ignorant les limites administratives obsolètes. Le bureau élabore le plan d'occupation des friches industrielles, dessine le réseau routier adapté à la desserte des lieux, franchit la barrière autoroutière, densifie les zones en fonction du réseau des transports publics. Les premiers chantiers s'ouvrent, visibles, notamment, en longeant la route cantonale.

Le prix Wakker récompense cette démarche collective et son début de réalisation. Ce n'est probablement pas la création d'une vraie nouvelle ville comme l'écrivent certains auteurs du livre paru aux éditions infolio¹⁷. C'est en revanche un élément utile du puzzle institutionnel qu'est – et restera probablement – l'aménagement du territoire en Suisse.

Le Sdol est l'un des six secteurs qui composent le Projet d'aménagement Lausanne-Morges¹⁸ mis sur pied par le canton de Vaud et une trentaine de communes. La bénédiction de la Confédération, et surtout l'argent qui en découlera, est l'élément moteur de ce grand projet de rénovation urbaine.

Recherche: quand Syngenta finance une chaire à l'EPFZ

Federico Franchini • 19 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18537>

A quelles conditions un financement privé respecte-t-il encore la crédibilité scientifique?

Depuis des années, la majorité des instituts universitaires de Suisse entretiennent d'étrôts liens avec le secteur privé, dans les sciences biologiques et techniques tout particulièrement.

La moitié environ des 110 millions de francs qu'il aura fallu pour construire la

nouvelle bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le *Rolex Learning Center*, a été récoltée auprès des plus importantes entreprises du pays. Des financements indispensables² fournis notamment par Credit Suisse, Logitech, Novartis, Nestlé, Losinger, Sicpa et, naturellement, Rolex.

Si les financements privés permettent des investissements importants dans un secteur vital pour la

société et l'économie suisse, ils représentent sauf cadrage réglementaire un danger potentiel pour l'autonomie de la recherche et la liberté de l'enseignement supérieur. La prévention s'impose avec la multiplication des exemples. Ces derniers vont des entreprises pharma³ qui financent des chaires à Nestlé⁴ qui installe son centre de recherche dédié à la «*nutrition de santé*» à l'EPFL, en passant par les banques⁵ qui sponsorisent

l'enseignement de l'économie ou par Syngenta⁶ qui finance une chaire sur les agroécosystèmes durables.

Prenons ce dernier exemple. La multinationale suisse Syngenta, leader mondial du commerce des produits phytosanitaires, versera dix millions de francs en dix ans une chaire rattachée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Ainsi le premier producteur mondial de pesticides soutient un cours intitulé «*agroécosystèmes durables*» ? Or l'entreprise bâloise en question est connue pour ses pratiques commerciales peu durables, dont elle a fait une démonstration particulièrement spectaculaire dans le cas du dangereux pesticide Paraquat⁷. La contradiction entre le développement durable et la maximisation des ventes de pesticides est flagrante.

La chaire prévue s'inscrit dans la World Food System Initiative⁸, un programme de l'EPFZ centré sur les thèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Or, Syngenta figure parmi les leaders mondiaux dans la fourniture de semences et la manipulation génétique des graines. A l'instar d'autres multinationales, elle soutient que l'industrie peut apporter une contribution décisive à la résolution des problèmes de la faim dans le monde.

Inversement, des experts comme par exemple Olivier de Schutter⁹, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation,

dénoncent l'existence de marchés oligopolistiques et proposent des solutions fondées sur des pratiques plus écologiques et durables. De fait, on doit s'interroger sur le paradoxe consistant à réaliser des recherches sur la sécurité alimentaire grâce aux subsides d'une entreprise soupçonnée de mettre en cause cette sécurité.

Jusque dans les années quatre-vingts du siècle dernier, la recherche agricole demeurait l'apanage des institutions publiques. Mais depuis que la loi autorise le brevetage des gènes modifiés, le paradigme a changé et le secteur privé s'est lancé à fond dans la recherche. Syngenta détient un grand nombre de brevets¹⁰, dont ceux qui couvrent la séquence génétique d'une quarantaine d'espèces végétales – limitant d'autant la recherche publique dans ce domaine.

On l'a bien vu dans le cas du très controversé *Golden Rice*. Créé grâce à une recherche publique effectuée au sein de l'EPFZ, ce riz a failli ne jamais être distribué parce qu'il recourt aux éléments couverts par quelque septante brevets déposés par différentes multinationales. Ces dernières, suite à de laborieuses procédures, ont finalement accepté de livrer ce riz sans que l'ETHZ doive payer d'énormes royalties.

La Déclaration de Berne a mené une enquête¹¹ pour comprendre si et de quelle manière Syngenta influencera l'enseignement auprès de la

haute école fédérale de Zurich. Concrètement, ce partenariat permet à un représentant de Syngenta de siéger au Comité de sélection de la chaire Syngenta. Certes, cela fera un seul membre dans un groupe de seize personnes, mais quand même une voix délibérative susceptible d'émettre des réserves à propos de telle ou telle candidature. Par ailleurs, les intérêts commerciaux de l'entreprise seront selon toute vraisemblance pris en compte lorsqu'il s'agira d'orienter la recherche et l'enseignement

En l'absence d'une motivation de pure utilité publique, la recherche dans le secteur agricole risque fort de négliger certaines cultures vitales pour les populations des pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée. En effet, la recherche se concentrera sur les très rentables monocultures d'exportation (maïs, soja, coton, etc.). Certaines ONG viennent de critiquer¹² la position dominante de l'industrie agrochimique dans la recherche agricole en Afrique, orientée sur les OGM et les biotechnologies.

Cet exemple met en évidence les dangers que peut représenter le développement du sponsoring privé pour l'autonomie de la recherche publique, qui doit être garantie dans l'intérêt public. Il incombe au législateur de préciser les conditions-cadre permettant de garantir cette autonomie de même que la liberté de l'enseignement¹³.